

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY, LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

Rédaction : Téléphone N° 6 10 31

Publicitas, Sion : Téléphone 2 12 36

ANNONCES

Publicitas, Martigny : Téléphone 6 10 31

PRIX D'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an Fr. 10.-
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 15.50
ETRANGER : Un an Fr. 18.-
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 24.-
(Expédition une fois par semaine ensemble)
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX 11 e 58
Joindre 20 ct. en timbres-poste
à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES  **RÉCLAMES**
le mm.-ligne ou son espace
9 ct. CANTON 20 ct.
11 ct. SUISSE 30 ct.
12 ct. ETRANGER 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 colonnes) : 20 ct.
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX 11 e 485

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses

En passant . . .

La collaboration ou le régime dictatorial

Le parti radical ayant constaté que l'accord de collaboration était devenu caduc, le parti conservateur se défend d'assumer la responsabilité de la rupture.

C'est du moins ce qui transparait dans un éditorial récent du Nouvelliste.

Or la question des responsabilités nous semble absolument secondaire. Il ne s'agit pas, en effet, de plonger le Valais dans le désarroi politique et la confusion, mais seulement de tirer les conclusions d'une erreur.

C'en était une à nos yeux que de lier trop intimement le sort de deux partis qui s'étaient toujours combattus. Au nom de la collaboration, on a muselé la Presse, on a jugulé toute opposition au Grand Conseil, on a plongé les citoyens dans un sommeil sans rêve. Pour ne pas les réveiller, on instaura les élections tacites.

Seulement, un sommeil qui se prolonge indéfiniment ressemble à la mort.

Ce n'était pas tellement dans la paix que les gens restaient unis, c'était dans l'ennui total.

Alors, que voulez-vous ? qu'on mette un terme à ce régime invertébré nous n'en pleurerons pas et quel que soit le parti qui en prendra l'initiative, il méritera un coup de chapeau : le dernier !

Les gens timorés s'affolent à la pensée que le canton pourrait retomber dans les égarements du passé, mais il faut tout de même espérer que la guerre aura changé la mentalité de nos dirigeants.

L'esprit de la collaboration survivra sans doute à tous nos démêlés.

On sait bien que devant le bouleversement mondial le Valais devra rester fort, conscient de ses devoirs et prêt aux tâches de l'avenir.

Elles exigeront de tous un effort commun et par conséquent une entente.

A quoi bon chercher à la créer artificiellement quand les événements nous l'imposeront dans les moments de danger ou de lutte ?

Chacun des deux partis peut reprendre aujourd'hui sa liberté d'action sans pour autant déclencher une guerre civile !

Le Valaisan qu'il soit de gauche ou de droite est de tempérament batailleur et si vous le maintenez dans l'inaction, il s'énerve ou s'endort.

L'accord de collaboration, tel qu'il était interprété par certains, constituait un péril pour le canton car en affaiblissant les deux partis nationaux il fortifiait automatiquement les groupements extrémistes.

L'opposition, dans tout pays démocratique, a son rôle à jouer : Celui d'une soupape de sûreté.

Il faut qu'en s'ouvrant de temps en temps, elle ait pour effet d'éviter une explosion.

S'il est vrai que la collaboration permit à l'Etat de recouvrer son autorité, elle enlisa le pays dans une extrême apathie, et les gens qui, par goût, par conscience ou par tempérament s'intéressaient à la chose publique, éprouvaient du découragement à n'avoir plus un mot à dire.

Ils étaient de plus en plus enclins à penser qu'un seul homme en Valais osait s'exprimer sans détours, élever une critique ou s'insurger et tout doucement ils se prenaient à sourire à cet homme : Karl Dellberg.

Il n'y avait plus en fait ni parti conservateur ni parti radical dans ce pays où les deux groupements nationaux se partageaient les influences.

On avait instauré, sans s'en douter, un régime dictatorial. Ce fut la grande erreur qui s'est révélée insupportable à l'expérience.

Il n'y avait plus ni liberté d'expression au Parlement, ni liberté de critique dans les journaux, ni liberté d'action dans les partis, et nous qui n'avons pas peur des mots nous répétions qu'il régnait dans le canton une sorte de dictature.

A la souveraineté populaire on avait substitué la souveraineté de l'Etat.

Les comités des partis convoquaient de moins en moins leurs adhérents puisqu'il ne servait à rien de discuter les mots d'ordre.

Le peuple était frustré de ses droits légitimes.

Au parti conservateur sévissait une sous-dictature : celle du Directoire. Observez que si M. Ebener fut normalement élu candidat officiel de son parti par les délégués, c'est un comité cantonal qui s'octroyant les pleins-pouvoirs désigna M. Jean Coquoz comme candidat au second tour.

Ainsi, de plus en plus, la puissance se concentrait dans les mains de quelques-uns au mépris de l'opinion publique.

Et vous craignez de prendre enfin la responsabilité de rompre un accord qui jetait le Valais hors de sa voie normale ? Pourquoi ?

Il faut mettre, au contraire, un terme au régime dictatorial en rendant aux deux partis nationaux leur indépendance. La fin de la collaboration sera le commencement de la sagesse.

Il ne s'agit pas du tout de susciter des conflits sanglants en Valais, d'animer les radicaux et les

conservateurs d'un mépris réciproque et de les jeter les uns contre les autres.

Il s'agit de ne pas tuer les partis en les vouant à l'inertie. Ils collaboreront comme on le fait dans un pays démocratique, en toute liberté.

Mais l'accord, le fameux accord qui est devenu caduc, il faut avoir le courage et la loyauté de le déchirer.

A. M.

Lettre de Berne

Le droit d'asile - Prix et salaires

(De notre correspondant particulier)

N'étaient deux morceaux de résistance particulièrement coriaces, la session d'automne des Chambres fédérales aurait pu se liquider en un tournemain, tant il est vrai que le régime des pleins-pouvoirs a réduit, de par la force même des choses, les attributions et compétences du Parlement. Quand on sut, toutefois, que le Conseil fédéral serait appelé à définir son attitude à l'égard du problème des réfugiés et concernant l'adaptation des salaires aux nouvelles conditions de l'existence, on dut se rendre à l'évidence que ces deux « objets » suffiraient à eux seuls à remplir d'abondants tours de cadran. On sait que le problème des réfugiés, plus actuel que jamais, souleva en son temps une vague d'émotion dans la presse et dans le pays. Quant à l'adaptation des salaires, elle constitue une sorte de quadrature du cercle que nos édiles économiques s'efforcent de résoudre au mieux des intérêts généraux du pays, compte tenu des légitimes revendications des parties en cause, mais comme ces revendications sont forcément divergentes et contradictoires, on conçoit la perplexité et les hésitations cruelles de nos dirigeants.

La première matinée fut remplie par les déclarations officielles des Chefs des Départements de Justice et Police et de l'Economie publique touchant l'attitude du gouvernement en face de ces deux inquiétants problèmes. L'exposé de M. le conseiller fédéral de Steiger, empreint d'une haute inspiration humanitaire, tempérée par le souci de sauvegarder comme faire se doit notre sécurité intérieure et extérieure, a consisté à montrer aux détracteurs du Conseil fédéral que ce dernier n'avait en aucune façon trahi les traditions hospitalières du peuple suisse, mais que malheureusement le problème est beaucoup plus complexe que ne se l'imaginent certains. Le droit d'asile, s'il est sacré, comporte pourtant des limites. Le droit de l'exilé découle de notre bon vouloir et de notre souveraineté ; il n'a donc aucune base juridique proprement dite. Il est des « entrées » clandestines et des comportements consécutifs qui appellent des réserves. Il est inadmissible, également, que certaines personnes puissent jouir de notre hospitalité, sans permis préalable de séjour, du seul fait qu'elles se réclament du titre de réfugié. Enfin, il faut flétrir les agissements de tous ceux qui chez nous profitent scandaleusement de cette triste situation pour battre monnaie et favoriser des « passages » clandestins moyennant bon argent comptant. Le Chef du Département de Justice et Police a également fait allusion à nos difficultés de ravitaillement et au fait que certains réfugiés pourraient répandre dans le pays des maladies contagieuses. Malgré tout, le Conseil fédéral, conscient et respectueux comme toujours des sentiments profondément humanitaires du peuple suisse, continuera à faire son devoir. Mais il est des problèmes qui exigent qu'on les examine sous tous leurs aspects. La charité n'est vraiment efficace et opérante que si elle se concilie avec les conseils de la prudence et de la froide raison.

Les groupes ayant été appelés à prendre position, tous se déclarèrent d'accord, avec quelques réserves de détails, avec les principes énoncés par le représentant du Conseil fédéral. Au groupe radical, M. Rothmund, le distingué chef de la Division de Police au Département de M. de Steiger, donna de plus amples renseignements. Cela n'empêcha pas M. Rittmeyer de se séparer de son groupe, en déplorant les excès de zèle commis vis-à-vis de certains fugitifs et en affirmant que notre pays est certainement en mesure de se montrer plus large en matière d'hospitalité, sans compromettre sa sécurité ni son ravitaillement. Cet avis fut partagé, à peu de choses près, par le porte-parole du groupe socialiste et des démocrates. L'essentiel est que la position gouvernementale, inspirée de sagesse et de circons-

pection, ait fini par être approuvée sans opposition par l'assemblée.

Le problème des salaires et des prix a été traité par M. le conseiller fédéral Stampfli, qui en a montré longuement toute la complexité. Nos paysans sont certainement fondés à demander une augmentation du prix du lait, augmentation qui devra être supportée par le consommateur, la caisse fédérale ne pouvant se payer le luxe de prendre à sa charge cette nouvelle dépense. Mais les ouvriers des villes, eux aussi, sont fondés à revendiquer une équitable adaptation de leurs salaires au nouveau coût de l'existence. Il est avéré, d'autre part, que de nombreux patrons ne sont pas en mesure de supporter ces majorations sans mettre en péril leurs entreprises. Comment en sortir ? Le blocage des prix et des salaires, possible à la rigueur dans un grand pays, est impossible dans un petit pays, tributaire comme le nôtre de l'étranger pour toutes les matières premières et une importante partie de notre ravitaillement en denrées alimentaires. (Heureusement, sur ce dernier point, nos perspectives sont rassurantes pour les prochains mois). Bref, si l'on veut éviter une crise, il faudra bien que chacun prenne conscience de la nécessité de consentir de nouveaux sacrifices.

Problème inquiétant, s'il en fut ! La meilleure preuve est que plus de trente orateurs s'étaient inscrits pour définir leur panacée. Quelles sont ces panacées ? Hélas ! on est bien obligé de reconnaître que ces remèdes seraient, la plupart, des emplâtres sur des jambes de bois, chacun s'employant à défendre les intérêts de sa catégorie sans tenir compte de ceux des classes économiquement concurrentes. M. Hollenstein préconisa un blocage des prix pratiquement impossible. M. Bratschi, comme bien l'on pense, plaida exclusivement la hausse des salaires, tandis que le chef agrarien Muller parlait en guerre pour soutenir la hausse des prix du lait et des produits agricoles. Impossible de trouver une solution acceptable en usant de telles méthodes de discussion. Se trouvera-t-il, parmi les nombreux orateurs encore inscrits, l'oracle assez habile pour définir la formule idéale, c'est-à-dire celle qui concilierait tant bien que mal les intérêts divergents, sans trop mécontenter tout le monde ? On verra ce que, le répit dominical aidant, nous réserveront les débats finaux de cette semaine.

Ajoutons que M. Osri, père d'un postulat en faveur de la révision totale de la Constitution fédérale, s'est présenté à la tribune avec un projet complètement édulcoré. Sans doute s'est-il rendu compte qu'une telle entreprise ne pouvait être raisonnablement mise sous toit en pleine période de guerre et son zèle s'est-il refroidi en se voyant encensé par un carteron de thuriféraires par trop compromettants. M. le conseiller fédéral de Steiger a bien voulu, selon la formule consacrée, accepter ce postulat pour étude. Un examen qui risque fort de se prolonger indéfiniment !

P.

Le mot de la fin . . .

Dévouement

— Docteur, dit Joseph le vieux valet de chambre dont le maître est souffrant, ne trouvez-vous pas que monsieur maigrit beaucoup ?

— Ne vous alarmez pas, mon bon Joseph. Il sera beaucoup plus maigre désormais, c'est vrai, mais il ne s'en portera que mieux.

— Quel dommage, dit Joseph en regardant tristement son ventre qui bedonne, je ne pourrai plus porter ses vieux vêtements.

Certainement !

— Ma femme et moi, nous comptons ensemble 70 ans. Devine comment cela se partage.

— Mon Dieu, c'est probablement ta femme qui est le 7 et toi le zéro.

A travers le monde

Un hommage du général Prioux à la Suisse. — Le Figaro commence la publication des souvenirs de captivité au camp de Koenigstein, où sont internés les généraux français. Dans cet article, le général Prioux, qui commandait au début de la campagne de France une armée en Belgique, rend un chaleureux hommage à la générosité de la Suisse en faveur des prisonniers français.

Que soit remerciée ici tout spécialement la Suisse qui la première — écrit-il — nous aida à supporter nos misères alors que bien des familles de France ne pouvaient encore le faire. Aussi longtemps que les exportations de vivres ne furent pas interdites sur son territoire, la Suisse nous combla de la manière la plus touchante. Et si l'on se représente que les envois de tant de bienfaiteurs furent étendus à tous les prisonniers, on peut se faire une idée de l'effort gigantesque déployé pour diminuer nos privations. Notre reconnaissance est infinie.

Droits d'auteur du fuhrer saisis. — Le produit des droits d'auteur provenant de la vente aux Etats-Unis de Mein Kampf a été mis sous séquestre par le curateur des biens appartenant à l'ennemi. 283 mille exemplaires de l'édition américaine ont été vendus. La somme due à M. Hiller et à ses éditeurs s'élève approximativement à 30,000 dollars.

L'Angleterre entend venger la Yougoslavie. — M. Eden, ministre des affaires étrangères de Grande-Bretagne, a pris la parole à la cérémonie d'inauguration du Foyer yougoslave à Londres. Il a dit notamment : « Nul doute que tôt ou tard, lorsque le moment viendra, il y aura une vengeance qui s'exercera sur ceux qui tyranniseront si longtemps le peuple. A l'heure actuelle, à part la Russie, seules les armées yougoslaves combattent l'ennemi sur leur propre sol. Elles sont placées sous le commandement du vaillant général Mihailovich. Elles retiennent en Yougoslavie des divisions ennemies qui sinon seraient expédiées sur le front russe ou sur le front égyptien. Je puis vous répéter, au nom du gouvernement britannique, que nous ne serons satisfaits que lorsque Hitler aura été vaincu, que lorsque votre pays comme les autres aura recouvré sa liberté et que lorsque vengeance aura été faite. »

70 otages fusillés à Bordeaux. — On apprend à Londres que 70 otages ont été fusillés à Bordeaux. On ne connaît pas la date exacte de ces exécutions, mais il semble que ces mises à mort ont été faites par la Gestapo à la fin de la semaine dernière, à la même date que les 116 otages exécutés à Paris. Le speaker de Radio-Londres a commenté ces exécutions en termes indignés et passionnés.

Le sort des juifs. — Une rafle monstre a été exécutée à Paris où 4000 juifs roumains, hommes et femmes, ont été arrêtés. Cette rafle, dit-on à Londres, a été préparée de longue main, dans le plus grand secret, et a permis de surprendre chez eux un bon nombre des personnes recherchées, auxquelles on a tout juste laissé le temps de prendre quelques vêtements. Ces familles juives ont été acheminées aussitôt dans des camps de concentration.

Des mesures les plus draconiennes viennent d'être prises contre les juifs en Roumanie.

Une invention de la police criminelle de Stockholm. — Récemment, durant une nuit du samedi au dimanche, la police criminelle de Stockholm a procédé à l'arrestation de cent conducteurs d'automobiles, sans faire aucune distinction de condition sociale, et les a soumis à un contrôle spécial qui a donné d'intéressants résultats. L'expérience prouva que dix-huit personnes seulement n'avaient pris aucun alcool ; 48 avaient bu sans perdre le contrôle d'eux-mêmes, mais 34 étaient intoxiqués au point de constituer un péril pour eux-mêmes et pour les passants. L'examen avait été effectué au moyen d'un ballon de caoutchouc que les conducteurs devaient gonfler en soufflant dedans. L'air des poumons, en se mêlant à un élément spécial contenu dans le ballon à l'état gazeux, donnait immédiatement le pourcentage d'alcool que l'automobiliste avait dans le sang.

Du coton vraiment noir ! — Quelque paradoxal que cela pût paraître, Martial Pouchin, employé des pompes funèbres à Lille, menait joyeuse vie et il avait dans les cafés de superbes « ardoises ». Comme il eût pu lui en cuire de ne pas payer ses dettes, il imagina de se procurer de l'argent en liquidant 14 bandes de tentures funèbres de 5 mètres de long valant environ 5000 francs. C'est du moins ce qu'il a reconnu ; mais il est très en dessous de la vérité, car la direction des pompes funèbres a constaté un manquement de 200,000 mètres de tissus. Les vols auraient été commis sur l'espace d'une année. Que de Lillois doivent se promener maintenant vêtus de drap de tentures funèbres ! L'auteur de cette macabre plaisanterie a été arrêté.

Du coton d'écorce de mûrier. — Depuis quelque temps, des chimistes procédaient en Bulgarie à des essais pour fabriquer du fil artificiel tiré de l'écorce du mûrier. Les résultats ayant été probants, on prévoit l'installation prochaine d'une fabrique. La production donnera 1,500,000 kg. de fil artificiel.

L'élection de dimanche

Contrairement à certains pronostics, M. Coquoz n'est élu qu'à environ un millier de voix de majorité sur M. Dellberg.

Enfin après plusieurs mois d'atermoiements et de démêlés de toutes sortes dus à l'attitude incompréhensible du Directoire et du grand comité conservateur, la situation politique en Valais s'est dénouée dimanche par l'élection de M. Jean Coquoz, comme conseiller d'Etat, succédant à M. Oscar de Chastonay comme chef du Département des finances.

Nous n'avons pas en ce moment les résultats définitifs du scrutin, mais si les chiffres qui sont à notre connaissance se confirment, il faut bien convenir que la journée d'hier n'aura pas été une journée de brillante victoire pour le parti conservateur.

En effet, malgré la campagne électorale des plus serrées qui a été menée par les chefs de file du grand parti mobilisés jusqu'au dernier homme, malgré le travail, combien discret, il est vrai, de certains membres du clergé — qui se sont jetés dans la mêlée parce qu'ils voyaient déjà la religion en danger (!) par l'élection de M. Dellberg, — M. Coquoz ne recueillerait qu'environ un millier de voix de plus que le candidat socialiste. Celui-ci est en progrès de plus de 2000 voix sur le précédent scrutin de juillet, lequel avait abouti comme on le sait au ballottage. M. Dellberg totaliserait 10,700 voix, alors que M. Coquoz en obtient 11,600.

Il s'en est donc fallu de peu que M. Dellberg soit élu conseiller d'Etat!

Certes, nous voyons déjà les accusations pleuvoir sur le parti libéral-radical dont les adhérents ensuite de la liberté de vote décidée, ont manifesté leur sympathie à M. Dellberg.

Nous ne cachons évidemment pas que le gros effectif des libéraux-radicaux qui ont participé au scrutin dimanche, a donné sa préférence au candidat de l'opposition. Nous les comprenons même fort bien et cela pour des raisons que nous n'avons pas à répéter ici.

Mais nous nous exprimons également d'ajouter avec non moins de certitude qu'il s'est trouvé aussi un nombre respectable d'adhérents de notre parti qui ont voté pour M. Coquoz.

Quant aux conservateurs et jeunes conservateurs qui ont voté pour M. Dellberg, nous n'avons pas à les juger ici. Ils avaient aussi leurs raisons pour le faire et ils n'étaient pas les seuls à estimer que c'était le moment ou jamais de proclamer publiquement devant le pays que la politique de certains chefs a fait son temps.

En tout cas, le scrutin de dimanche est une cuisante leçon pour certains meneurs. La discipline dans le grand parti majoritaire valaisan commence à montrer de sérieuses défaillances... et avec un quotidien de ce jour nous pouvons déclarer que l'élection de M. Coquoz n'est pas une victoire pour le parti conservateur.

P. S. — Nous donnons ci-dessous les résultats des principales communes, la censure interdisant toute publication détaillée, en nous réservant de faire connaître ultérieurement le résultat total définitif tel qu'issu du Bureau de contrôle du Département de l'Intérieur.

	Coquoz	Dellberg
Zermatt	96	72
Brigue	140	279
Viège	76	212
Loèche-Ville	63	189
Glis	28	160
Salquenen	39	124
Sierre	200	467
Granges	30	91
Evolène	97	58
Monthey	275	419
Salvan	282	10
Val d'Illeiez	74	25
Vollèges	45	125
Savièse	260	267
Héremence	164	89
Vex	77	87
Bramois	67	54
Sion	763	611
Salins	22	85
Conthey	213	338
Nendaz	281	169
Ardon	129	103
Vétroz	74	80
Chamoson	175	133
Riddes	41	137
Saxon	58	273
Leytron	163	84
Fully	314	162
Martigny-Ville	212	272
Martigny-Bourg	88	187
Martigny-Bâtiatz	29	75
Bagnes	303	262
St-Maurice	386	100
Vouvry	104	107
Troistorrents	346	72
Orsières	183	104
Liddes	94	78
Ayent	126	234
Saas-Fée	69	24
Nax	22	60
Rarogne	45	76
Chalais	86	200
Ausserberg	103	7
Grimisuat	25	57
Arbaz	30	72
Vérossaz	78	24
Kippel	60	0
Visperterminen	178	4
Lérens	149	135
Grône	39	105
St-Gingolph	66	35

Sur le prix de nos vins

La Fédération romande des vignerons a tenu, samedi à Lausanne, une importante assemblée consacrée aux perspectives de la récolte 1942 et à la prescription du Bureau fédéral du contrôle des prix qui a fixé, pour les moûts, des prix considérés comme inacceptables par la production. L'assemblée unanime a élevé une vive protestation et a voté la résolution suivante :

« Dans sa séance du 26 septembre, tenue à Lausanne, l'assemblée de la Fédération romande des vignerons a pris connaissance avec indignation de la prescription du service fédéral du contrôle des prix concernant les vins indigènes de la récolte 1942. La classification des vins et les prix, basés sur des renseignements recueillis d'une façon discutée et maladroite à l'égard du vignoble, créent de choquantes inégalités et font fi des traditions et des usages commerciaux. Les prix fixés tiennent insuffisamment compte de la hausse des frais de production et du coût de la vie en général.

Ces facteurs de renchérissement sont admis par tous les consommateurs, mais ils ne sont pas appliqués aux vignerons, qui participent aussi aux mêmes difficultés. Conscients des temps sévères que nous vivons et décidés à en tenir compte, les vignerons estiment que les prix pratiqués en automne 1941, majorés de 15 à 20 centimes par litre, sont équitables pour les marchés de 1942. Constatant d'autre part que le contrôle des caves et des livres n'est introduit que pour les vins indigènes, les vins étrangers y échappent, tout contrôle des prix devient inefficace, injuste et inadmissible.

Un la grande qualité prévue pour la récolte 1942, ces vins devront être plutôt livrés aux particuliers, aux aubergistes, aux hôteliers, ce qui permettra d'utiliser les marges des intermédiaires et d'obtenir les prix équitables revendiqués par la Fédération, d'après le barème suivant : (pour le Valais, le prix par litre varierait entre 1 fr. 30 et 1 fr. 50).

Le comité de la Fédération est prié de solliciter des autorités fédérales compétentes une entente aux fins d'obtenir une entente et d'engager les vignerons à livrer normalement leur récolte. »

L'assemblée de la Fédération romande se tint sous la présidence de M. Dusseiller (Genève) qui parla de la raréfaction du sulfate de cuivre, des porte-graines et des légumes cultivés dans les vignes, du contrôle des prix, des caves et des stocks, de l'utilisation non-alcoolique du raisin, de la vente du raisin de table, dont l'organisation a été tardive et incomplète, puis des perspectives de la récolte romande, inférieure à 25 % à celle de 1941. Un élément nouveau est intervenu : les prix ne peuvent plus être discutés entre vignerons et acheteurs ; la récolte moindre, la qualité excellente commanderaient une augmentation de

15 à 20 % sur les prix pratiqués en 1941.

Le comité a été réélu avec M. Dusseiller comme président ; le Valais y est représenté par MM. Mce Troillet, conseiller d'Etat, Michaud, directeur de Provins, à Sion, et Camille Desfayes, ancien juge cantonal, à Martigny.

Puis les cantons annoncèrent les perspectives de récoltes, et M. Benvegnin, chimiste à la Station fédérale d'essais viticoles et arboricoles, donna des renseignements sur la qualité du 1942 : la maturation fut rapide du 3 au 17 septembre, d'où l'échelle Oechsle marqua de 63 à 81 1/2 degrés ; cette quinzaine a été caractérisée par une extraordinaire chute de l'acidité, qui tomba de 12 1/2 à 8,1. Le coefficient de maturité augmenta dans de grandes proportions, signe de l'excellente qualité du 1942. Mais les risques de maladie sont grands à cause de la faible acidité. Il faudra soigner spécialement les moûts.

La question des prix a été ensuite longuement discutée par MM. H. Blanc, B. Schwar, Albert Paschoud, Michaud, Burgat, Gros, Burguer, Pellet, Von der Muhli, etc.

Prix de la vendange. — Le Service fédéral du contrôle des prix communique :

D'entente avec la Division de l'agriculture, le Service fédéral du contrôle des prix a fixé les prix maxima à payer aux producteurs pour les vins de provenance suisse de la récolte de 1942. Cet automne, les prix à payer aux producteurs seront pour la première fois fixés, à titre obligatoire, dans toutes les régions viticoles de la Suisse. Eu égard à la bonne qualité probable de la récolte et pour tenir compte de l'accroissement de certains frais de production, les viticulteurs seront en règle générale autorisés à augmenter de 10 centimes au maximum les prix pratiqués l'année dernière.

La réglementation relative aux marges de bénéfice des négociants en vins et des restaurateurs introduite au mois de février dernier, reste en vigueur sans modification.

Voici la liste de ces prix pour le Valais : prix maxima à payer aux producteurs pour les moûts de la récolte de 1942 pris sous le pressoir, en francs par litre :

Fendant : Rèze, 1 fr. 10 le litre.

Fendant : classe II, Salquenen, Sierre, Granges, Bramois, Ayent, Grimisuat, Savièse, Vétroz, Conthey, Ardon, Chamoson, Leytron, Sillon, Fully, Martigny, 1.25 à 1.35.

Classe I, région de Sion, Molignon, St-Léonard 1.35 à 1.40.

Dôle, 1.85 à 2.05.

Les prix des produits des cépages spéciaux, tels que : Muscat, Païen, Humagne, Amigne, Ermitage, Johannisberg-Riesling, Arvine, Malvoisie, Pinot noir, etc., feront l'objet d'une prescription ultérieure.

Nouvelles du Valais

Encore un accident de téléphérique.

— Un mort et un blessé. — (Inf. part.) Décidément les accidents de téléphérique sont d'une fréquence inquiétante. Ainsi samedi soir vers 19 h. un accident qui devait coûter la vie à un père de famille et faire un blessé grave s'est produit à l'arrivée à Collonges du téléphérique qui dessert les mines de charbon de cette localité. Deux ouvriers se trouvaient dans la benne lorsqu'à quelques mètres de l'arrivée, la benne pour des causes que l'enquête établira prit un élan vertigineux et vint s'abattre au port d'attache et fut projetée ensuite à plusieurs mètres.

Des deux malheureux ouvriers, M. Edouard Paccolat de Dorénaz, âgé d'une trentaine d'années, chasseur, fut tué sur le coup ; le second René Monnet, 29 ans, originaire d'Isérables, mais habitant à Collonges, a été blessé assez gravement. Il a été transporté à l'Hôpital du district de Martigny.

Une enquête est en cours. Cet accident a jeté la consternation parmi la population de Collonges-Dorénaz et nous compatissons vivement au sort qui frappe la famille de la victime Paccolat qui laisse une veuve et deux enfants jeunes encore.

Sous un chargement de bois. — (Inf. part.) Vendredi, M. Denis Pochon de Collonges descendait un chargement de bois du mont dominant ce village lorsqu'à un contour brusque, il fut pris sous les roues du char. La victime a été transportée à la Clinique St-Amé à St-Maurice avec diverses contusions sur tout le corps. Heureusement aucun organe interne n'étant atteint, le blessé pourra s'en tirer après quelques jours de repos.

Saxon. — La distribution des cartes de rationnement (denrées, textiles, savons) aura lieu : mercredi 30 crt et jeudi 1er octobre. Les cartes ne seront délivrées qu'à des personnes majeures.

St-Maurice. — La distribution des cartes de rationnement pour octobre s'effectuera à l'office de l'économie de guerre de 9 h. à midi et de 14 à 17 h., mardi 29 crt pour les lettres A à D ; mercredi 30 pour les lettres E à O ; jeudi 1er octobre pour les lettres P à Z.

Les personnes empêchées pour des motifs valables de se présenter, à ces dates se présenteront le samedi 3 octobre de 9 h. à midi.

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Musique en famille. — La musique en famille était très en faveur au siècle dernier. Puis les sports et l'automobilisme lui ont porté un coup qui faillit lui être mortel. La guerre restreignant maintenant les sorties en autos, on reste chez soi par force, on lit ou on fait de la musique. On constate en effet qu'on lit aujourd'hui beaucoup plus qu'avant la guerre. Ce sont bien des conséquences imprévues du bouleversement mondial. Lorsque parents et enfants se rassemblent au foyer familial pour un peu de musique, c'est davantage pour une musique facile que pour une musique classique. Ce genre de musique de famille est différent selon les régions, presque selon les cantons. A Bâle, par exemple, le papa joue du tambour avec ses garçons. En chambre, on frappe sur de petites planchettes capitonnées, de sorte que ni madame ni les voisins n'en sont incommodés. Qu'il soit ouvrier, artisan ou intellectuel, tout vrai Bâlois a chez lui cette planchette ; on en trouve dans l'arrière boutique du commerçant comme dans l'antichambre du notaire.

Bien que le tambour ne soit pas englobé dans la « musique de chambre », il forme un genre de la musique en famille. En effet, le tambour solitaire ne peut exister. Considéré comme importun, il paraît un être original ; sa batterie sera timide, sans accent. Tout tambour est donc sociable. C'est en faveur de l'esprit de famille qu'a été consentie en faveur de membres d'une même famille une remise de 10 % sur les inscriptions au concours de Sierre pour fifres et tambours le 4 octobre prochain. Au cortège qui suivra la distribution des prix on verra défiler les groupes de familles : les Mittaz, les Posse, les Delseth, les Pont, les Fournier, les Moix et d'autres qui viendront encore s'annoncer.

Admission d'apprentis postaux. — L'administration des postes suisses engagera au printemps 1943 un certain nombre d'apprentis-fonctionnaires pour le service de bureau. Il s'agit d'être de nationalité suisse, âgé de 17 à 20 ans, avec bonne instruction secondaire ou primaire supérieure et connaissance d'une deuxième langue officielle ; aptitudes physiques et morales. Les candidats doivent adresser leur postulation manuscrite, accompagnée d'un extrait de naissance ou d'un acte d'origine, ainsi que de tous les certificats et livrets scolaires et, le cas échéant, de tous les certificats concernant leur activité professionnelle, jusqu'au 31 octobre 1942, à la direction duondissement des postes de Genève, Lausanne, Neuchâtel, etc. Pour tous renseignements, s'adresser aux directions précitées ou aux guichets postaux.

Prix des fruits. — La Bourse des fruits de Saxon nous communique les prix maxima suivants des fruits du Valais dès le 28 sept. :

Pommes : Cox orange, Canada, Franc-Roseau et Calville blanc, le kg. net classe A, 0 fr. 60 au producteur, 0.65 prix départ Valais, 0.93 prix de détail en Valais ; B, 0.55, 0.60 et 0.88 ; C, 0.35, 0.39 et 0.58 ; Reine des Reinettes, Reinette Ananas et Boscoop, A, 0.53, 0.58 et 0.86 ; B, 0.44, 0.49 et 0.74 ; C, 0.35, 0.39 et 0.58 ; Citrons d'hiver, Caux et autres, A, 0.45, 0.50 et 0.72 ; B, 0.38, 0.43 et 0.62 ; C, 0.30, 0.34 et 0.47 ; Bleinheim et autres B, 0.35, 0.40 et 0.62 ; C, 0.24, 0.28 et 0.44 ; pommes tombées 0.15 et 0.28-0.30.

Poires : Louise-Bonne, Beurré mi-tardive et Clairegeau, A, 0.75, 0.80 et 1.05 ; B, 0.65, 0.70 et 0.95 ; C, 0.40, 0.44 et 0.65.

Châtaignes 0.70, 0.75 et 0.95-1.- ; raisins indigènes blancs 1.40 au détail ; Coing 0.60 au détail ; citrons 100 gr., 0.25-0.30 au détail.

Provins (Communiqué)

Au moment de mettre sous presse, Provins à Sion nous prie de communier à l'intention de ses sociétaires que ces derniers sont autorisés :

1) à livrer une certaine quantité de raisin de table à la Cave à laquelle ils sont affiliés.

2) Ce raisin doit être du Fendant ; il peut être prélevé dans l'ensemble du vignoble à l'exception de celui qui a été désigné comme extra choix ou qui est situé entre Sion et Saint-Léonard.

3) Les cagets sont mis gratuitement à la disposition des propriétaires par la Cave ; ils sont à retirer à la Cave où la vendange est apportée.

4) Les prix officiels sont de 1 fr. 33 le kg. pour la rive droite et 1 fr. 25 pour la rive gauche.

5) Les sociétaires sont tenus de livrer le raisin de table à la Cave. Toute livraison au commerce privé ou expédition directe est interdite.

6) Il est recommandé aux sociétaires de choisir pour le raisin de table les grappes dont les grains sont plus espacés ; celles-ci supportent mieux le transport.

Confédération

Lutte contre le marché noir

On communique de source officielle :

Le samedi 19 septembre, le nommé Joseph Nufer, à Steinen, a été, sur l'ordre des organes compétents de l'économie de guerre, arrêté pour marché noir et transféré à Aarau, où s'instruit l'enquête, en liaison avec une affaire intercantonale de marché noir. Mardi 22 septembre, deux fonctionnaires du Dépt fédéral de l'économie publique, accompagnés de deux fonctionnaires cantonaux, voulurent procéder à l'inventaire de denrées alimentaires et fourragères au domicile de Nufer. Mais ils en furent empêchés par une foule excitée, injuriés et frappés. L'un des fonctionnaires fut assez sérieusement blessé et se trouve encore en traitement à l'hôpital.

Le ministère public procède à une enquête pour violence contre des fonctionnaires et séquestration (art. 285 et 185 CPS). Le gouvernement de Schwyz assure le maintien de l'ordre.

La mort de M. Bolla

M. Arnaldo Bolla, conseiller aux Etats tessinois, est décédé vendredi à l'hôpital de Lugano. Il était âgé de 57 ans, était docteur en droit, fut élu député au Conseil national en 1920, puis en 1922, entra au Conseil des Etats.

Un beau succès MATURITÉ FÉDÉRALE

A la session de septembre 1942, à Genève, treize élèves de l'Ecole Lémania, Lausanne, ont réussi leurs examens. L'un d'eux, M. A. Borel, est sorti 1er de la session avec 64 points sur 66 de maximum. Les cours préparant aux sessions de printemps et d'automne 1943, 1944 et 1945 commencent le 5 oct. Maturité - Baccalauréats suisses et français - Poly - Ecole d'Ingénieurs - Commerce - Langues. Conseils et orientation sans engagement. (Tél. 2 90 37).

Monsieur et Madame Camille MICHELLOD et famille, très touchés des nombreux témoignages de sympathie reçus, expriment leurs sincères remerciements à tous ceux qui participèrent à leur deuil.

LE DÉLICIEUX VIN ROUGE DU PORTUGAL
MONSARAZ
est en vente dans les meilleurs cafés

Les malaises d'automne

Il est fréquent, en automne, de voir l'appétit diminuer et de se sentir fatigué, las, sans entrain. En cette saison, il est donc tout indiqué d'avoir recours à un vin fortifiant. Celui que vous préparerez vous-même, en versant simplement un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table, vous donnera toute satisfaction car il est agréable, actif et peu coûteux. Le flacon de Quintonine coûte, en effet, seulement 1 Fr. 95 dans toutes les pharmacies.

ALMANACH DU VALAIS vient de paraître fr. 0.80

Si vos douleurs sont tenaces

Si vos douleurs rhumatismales vous quittent quelque temps pour revenir ensuite plus fortes, prenez garde qu'elles ne s'installent chroniquement dans votre organisme, car vous ne connaîtrez plus aucun répit ! Vous pouvez diminuer vos douleurs en faisant une cure antiarthritique de Gandol, car ce produit, par ses dérivés lithiniques, combat la surproduction de l'acide urique et évite ainsi le retour des crises. Le Gandol en cachets vaut 3 Fr. Ttes Phies.

Chronique de Martigny

Les conférences

M. Henry Guillemin, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, a brillamment inauguré la série des conférences qui se dérouleront prochainement à Martigny, dans la salle du Casino Atoille. Il a parlé dimanche après-midi sur un sujet étonnant. En effet, tout le monde sait plus ou moins bien qui est Victor Hugo, mais en réalité peu de gens connaissent à fond l'œuvre considérable et monumentale de ce géant des lettres. Victor Hugo est un génie littéraire d'une incroyable fécondité. Il a mené de pair une ascension politique et financière tout à fait étonnante chez un écrivain, avec un sens pratique et réaliste très dosé qui rendrait des points à un homme d'affaires, ainsi qu'avec l'opportunité nettement souple d'un parfait diplomate.

Henry Guillemin nous a montré avec une remarquable clarté les diverses phases de cette ascension exceptionnelle. On peut dire que sur le plan extérieur et sur celui de la réussite sociale, politique et littéraire, Victor Hugo a brillé d'un éclat incomparable. Nul homme ne fut plus fêté, adulé, comblé d'honneurs et de gloire. Sa mort fut une apothéose terrestre en quelque sorte et ses funérailles, magistralement décrites par Maurice Barrès, se déroulèrent sous l'Arc de Triomphe en plein Paris, et un cortège immense et indescriptible accompagna les cendres du grand homme jusqu'au Panthéon.

Mais vanité des vanités ! Cette gloire extérieure et brillante cachait une vie privée et intime douloureuse et cruelle. Victor Hugo, en épousant Adèle Fouché, ne fut pas heureux en ménage. Trompé par le critique littéraire Sainte-Beuve, il s'efforça d'oublier en se plongeant dès lors dans de multiples aventures sentimentales qui ne lui apportèrent pas le bonheur, mais seulement du désenchantement et le remords amer du péché. Sa liaison célèbre avec l'actrice Juliette Drouet ne lui procura pas cette joie profonde et sincère qui résulte d'une vie familiale et conjugale unie et chrétienne. Il semble que ce regret a poursuivi Hugo tout au cours de sa longue existence.

Il eut la douleur atroce de perdre plusieurs de ses enfants dans des circonstances tragiques et il dut subir, vieillard, des humiliations méchantes de la part de son genre Lockroy, qui lui interdisait même de voir ses petits-enfants. Faut-il voir dans cet aspect irrégulier de son existence intime une lourde hérédité, un atavisme fatal, secret et mystérieux ? Peut-être. M. Guillemin nous apprit en effet que la mère de Victor Hugo abandonna aussi son mari et que son père, le général Hugo, vécut aussi, pour finir, avec une autre femme. Victor Hugo eut une vie identique, malgré son désir sincère au début de fidélité et d'amour. Tel est souvent l'envers de la gloire que je ne sais plus qui appelait le « deuil étincelant du bonheur ».

Au dehors, une apparence brillante, et dans l'intimité, une réalité précaire et malheureuse. Les exemples abondent même de nos jours et il suffit d'imaginer la vie privée de tant d'hommes publics, de dictateurs ou autres, pour découvrir l'amertume qui doit en constituer souvent l'essence.

Des écrivains — comme Léon Daudet ou Claude Farrère — qui n'arrivent pas à la cheville de Victor Hugo, ont cru intelligent d'étaler à plaisir les faiblesses — profondément tristes et humaines — du grand homme. Henry Guillemin, au cours d'une heure captivante, a préféré mettre en évidence lumineuse le vrai visage de Victor Hugo, avec une éloquence singulièrement prenante, à un public enthousiasmé par son verbe séduisant et ailé. U. D.

Chippis I - Martigny I, 2 à 3 (coupe suisse)

Ce match contrarié par une pluie persistante qui rendit le terrain quasi impraticable sur la fin de la partie a vu la victoire de justesse de l'équipe qui sut pratiquer le jeu le plus adéquat en pareille circonstance. La 1re mi-temps vit une supériorité évidente de Martigny et l'on nota plusieurs essais dangereux de Danseizen et Dorsaz. Mais la défense de Chippis, composée de deux solides arrières couvrant un brillant gardien, est imbattable et c'est, au contraire, les visiteurs, au cours d'une échappée, qui marquèrent le premier but avant le repos. Martigny conserva la direction du jeu en seconde mi-temps et réussit, à la 20e minute, l'égalisation par une habile action de Danseizen. Ce résultat semblait devoir rester inchangé, vu l'état épuisant du terrain et la fatigue des joueurs, lorsque, 8 minutes avant la fin, le keeper Petoud se laissa surprendre par une balle qui paraissait facilement arrêtable. Les derniers efforts des locaux pour arracher le match nul restèrent vains.

La proportion des corners fut de 16 à 4 en faveur de Martigny. Bon arbitrage de M. Ducret.

En lever de rideau, Martigny II battit Bouveret par 1 à 0 dans un match comptant pour le championnat suisse. Le but fut marqué en première mi-temps par Jules Moret, sur pénalty. Victoire amplement méritée de nos réserves.

Arrivées de réfugiés

Depuis quelque temps on assiste presque chaque jour à Martigny au défilé de réfugiés escortés soit d'un gendarme ou de soldats. Ces gens qui nous viennent de France sont pour la plupart des Juifs polonais qui y étaient internés dans des camps de travail ou surveillés avec menace d'être déportés ou de subir un sort inconnu pour ne pas dire plus.

La condition de ces exilés fait grande pitié et assurément ils n'ont pas l'air de revenir d'une partie de plaisir. En tout cas, tout cela est très pénible, on l'avouera !

Lundi et mardi à l'Etoile : « Retour à la vie »

ou « Le roman d'un médecin »

A partir de ce soir, une nouveauté du cinéma, *Retour à la vie*. Un sujet profond où se mêlent la passion, l'ambition et l'amour.

Pasteur, le grand Pasteur, ce bienfaiteur du genre humain, n'a jamais eu de diplôme et a failli être poursuivi pour exercice illégal de la médecine.

Le cas de Thomas Ueding est plus compliqué. Il a fait de brillantes études et il a possédé jadis un diplôme. Mais il a été condamné pour un crime qu'il n'a pas commis et l'exercice de la profession médicale lui a été interdit. Or, le docteur Thomas Ueding vient de soigner et de sauver un enfant. Mais c'est en trompant un pharmacien qu'il a pu établir une ordonnance et se procurer les médicaments nécessaires. Thomas Ueding sera-t-il poursuivi pour exercice illégal de la médecine ?

« Retour à la vie », film parlé français, est interprété par Camilla Horn.

Cartes de rationnement

Les cartes de rationnement pour octobre seront distribuées les mercredi 30 septembre, jeudi 1 et vendredi 2 oct. Office local de Martigny-Uille.

Nouvelles de l'étranger

En marge des faits internationaux

La Finlande ferait-elle une paix séparée avec l'U. R. S. S. ?

Une nouvelle qui nous est arrivée ces jours-ci avec le flot des informations et des communiqués sur les opérations de la guerre mondiale mérite certainement qu'on s'y arrête de façon plus particulière, car elle nous change un peu de l'enfer de Stalingrad, des bombardements massifs de la RAF sur l'Allemagne ou des torpillages de convois maritimes.

Il s'agit, on l'aura deviné, des bruits d'une paix séparée entre la Finlande et la Russie.

D'après un communiqué de la légation finlandaise à Washington, la Finlande désirerait en effet cesser les hostilités dès que son existence ne sera plus menacée et qu'elle aura obtenu des garanties de sécurité durables.

Le communiqué en question dit encore ceci : « Des journaux étrangers ont évoqué la possibilité d'une paix séparée entre la Finlande et l'URSS. Or, aucune proposition de paix n'a été faite à la Finlande et encore moins aucune promesse de restitution des territoires qui lui appartiennent. La Finlande lutte pour sa façon de vivre toute démocratique et pour son indépendance. Il n'y a eu aucun changement dans le statut des Juifs ni aucune persécution des Israélites. »

Donc, qu'en est-il à ce sujet ? L'information américaine serait-elle un simple bobard ajouté à tant d'autres, ou bien assistons-nous réellement à une tentative par la Finlande en vue d'aboutir à une paix séparée ?

En tout cas, s'il est vrai qu'il n'y a pas de fumée sans feu, on pourrait difficilement ne pas accorder un certain crédit à une telle information.

Personne n'oserait prétendre que la Finlande, terriblement éprouvée, ne serait pas heureuse d'en terminer avec la guerre contre la Russie.

L'hiver approche, les difficultés sont grandes dans

ce pays comme ailleurs et les opérations militaires sont considérées comme stagnantes dans la partie nord du front où, fait significatif, les Finlandais n'ont jamais cherché à menacer la ligne de Mourmansk, ce qui certainement eût été considéré comme un acte hostile à la fois contre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis en ce qui concerne l'aide que ces deux pays apportent à la Russie.

En conséquence, que la Finlande cherche et désire même la paix, on le comprend. Toutefois, pour le moment il faut bien avouer qu'on ne connaît pas d'autre information plus précise sur ces bruits de paix.

L'agence anglaise Extel ajoute bien à ce propos « que dans les milieux informés de Washington on croit pouvoir dire que les Etats-Unis — après avoir pris contact avec le Kremlin — accepteraient de donner au gouvernement d'Helsinki la garantie formelle que les engagements qui seraient éventuellement pris par l'URSS à l'égard de la Finlande seraient tenus ».

Voilà certes qui est déjà plus positif et qui donne à la question un caractère bien spécial. Mais attendons encore, car ces prochains jours nous diront peut-être ce qu'il en est exactement des bruits en cours.

En tout cas, s'ils s'avèrent fondés et si la Finlande devait conclure une paix séparée, il ne serait plus risqué de dire que cela équivaldrait à une perte d'un atout pour l'Axe. Il est en effet de toute évidence que du jour où la Russie pourra disposer contre l'Allemagne des troupes qu'elle doit tenir en ligne sur le front finlandais, sa résistance n'en sera que consolidée.

Verrons-nous donc la paix prochaine entre l'URSS et la Finlande ? Enregistrons la nouvelle sans trop y croire, en souhaitant toutefois, si elle devait se réaliser, que se réalise aussi sans tarder la grande paix, celle à laquelle aspirent certainement tous les belligérants indistinctement.

Et les neutres aussi ! R.

P. S. — Cet article était déjà composé lorsqu'est parvenue une information émanant du DNB démentant les nouvelles américaines ayant trait à une paix séparée de la Finlande et de l'URSS. Dont acte.

Un cadavre sur la voie. — (Inf. part.) On a découvert sur la voie des C. F. F. entre Ardon et Chamoson le cadavre d'un homme. On ne sait pour l'instant s'il s'agit d'un suicide ou d'un accident.

Le tir d'amitié de Martigny

Malgré la pluie qui n'a presque pas cessé de tomber samedi et dimanche, malgré aussi diverses autres manifestations publiques (élections, etc.), le Stand de Martigny a connu ces deux jours la grande vogue.

Le tir d'amitié aura été un grand succès grâce surtout à une forte participation de tireurs venus du dehors dont St-Maurice, Monthey et Vouvry avaient fourni la grosse part. On notera surtout le succès des juniors de St-Maurice et Monthey qui sont un bel exemple pour les...aînés !

C'est St-Maurice qui s'attribue définitivement le challenge à 300 m. avec la moyenne magnifique de 53,41, tandis qu'au poistolet c'est Vouvry qui le détient pour la seconde fois.

Hier au soir, à l'issue des tirs, dans la grande salle du Restaurant de l'Hôtel Terminus à Martigny-Gare, chez l'ami Max Marty, les tireurs se retrouvèrent pour la proclamation des résultats qui fut donnée par M. Henri Torriero, président de la Société de tir de Martigny. M. Torriero remercia les tireurs pour leur participation à ce tir d'amitié et félicita plus spécialement les vainqueurs de la journée : St-Maurice et Vouvry. M. François Chablais, un des promoteurs infatigables du challenge et un dévoué moniteur pour la formation des jeunes tireurs, au nom des tireurs saint-moriards, remercia Martigny pour la bonne organisation de cette joute pacifique et donna rendez-vous l'année prochaine au Bouveret pour la continuation du challenge d'amitié.

La soirée-souper des tireurs de Martigny

La journée devait s'achever par la traditionnelle soirée-souper de la Société de tir de Martigny, dont le tir de clôture annuel coïncidait avec l'organisation du tir-challenge inter-sections. Plus de 40 tireurs firent ainsi honneur au souper excellent préparé par les soins de l'ami Max, puis à l'issue de ce banquet M. H. Torriero, après quelques paroles de sympathie aux tireurs, procéda à la distribution des mentions fédérales et cantonales décernées aux tireurs de la Société à l'occasion des tirs militaires obligatoires de cette année. Le *Confédéré* ayant publié en son temps le palmarès de ces tireurs, nous n'y reviendrons pas.

Ce fut ensuite la partie familière traditionnelle ouverte sous le majorat de famille...exquis de M. l'avocat Exquis et par une gentille allocution de M. Henri Couchepin, vice-président de la Société. M. Couchepin commenta la journée, non sans regretter la participation plutôt restreinte des tireurs de Martigny alors que du dehors on était venu nombreux en dépit du mauvais temps. L'orateur rendit hommage à tous ceux qui se sont dévoués pour assurer le succès de la journée et salua plus particulièrement la présence du tireur vétérinaire Félix Gaillard, qui est un bel exemple de fidélité et d'esprit patriotique.

Enfin la soirée se poursuivit dans la gaieté et l'entrain et laissera le meilleur souvenir. R.

P. S. — Nous publions mercredi les résultats des diverses cibles de la journée qui valent la distinction à un nombre vraiment réjouissant de tireurs.

Petites nouvelles

● L'envoyé du président Roosevelt à Moscou, M. Willkie, a déclaré que la « meilleure façon de prêter notre concours à la Russie est d'établir avec la Grande-Bretagne un second front véritable en Europe, et cela avant l'été prochain. En outre, la Russie veut des raids d'un millier d'avions sur l'Allemagne, toutes les nuits. »

● M. Willkie dit encore : « 5 millions de Russes sont tués, blessés ou manquants, au moins 60 millions de Russes sont esclaves dans le territoire passé sous le contrôle allemand. La nourriture en Russie sera, cet hiver, peu abondante, et peut-être pire que cela. Le combustible sera peu connu cet hiver dans des millions de foyers russes. Les vêtements essentiels, excepté pour l'armée et les travailleurs de guerre, sont presque épuisés. De nombreuses fournitures médicales n'existent simplement pas. Cependant, en Russie, personne ne parle d'abandonner la lutte. Le peuple russe a choisi la victoire ou la mort. Il ne parle que de victoire. »

● Un avion commercial d'Air-France de la ligne Alger-Casablanca a fait un atterrissage forcé pour une cause inconnue près d'El-Affroun en Algérie. L'appareil a capoté et s'est enflammé en touchant le sol. 25 passagers furent carbonisés.

● Des changements viennent d'être annoncés par M. Laval dans son cabinet. Le poste de M. Benoist-Méchin comme secrétaire d'Etat est supprimé. Par contre sont nommés secrétaires d'Etat auprès du chef du gouvernement de Vichy, MM. Fernand de Brinon, ambassadeur de France à Paris, et l'amiral Platon.

● Une grosse formation de bombardiers anglais a attaqué Oslo au moment où M. Quisling commençait un discours. La cérémonie dut être interrompue, l'orateur et ses amis ayant gagné en toute hâte les abris souterrains.

Toutes les machines et pressoirs que vous n'utilisez plus, deviennent un

capital mort

En possédez-vous ? Si oui, veuillez me faire des offres en mentionnant le prix. Vous aurez ainsi de l'argent et serez débarrassé d'une machine encombrante.

J. ZURCHER, machines agricoles, Av. Gare, SION
Téléphone 2.10.88

On échangerait
Betteraves pour du fumier
S'adr. à Ernest Farinet, Saxon.

Sacs de dames
Imprimerie Nouvelle
Martigny Tél. 6.11.19

Pour l'Automne et l'Hiver...

Nous venons de recevoir les dernières créations en

Manteaux
Tailleurs
Robes
Ensembles
Jupes
Blouses

Afin d'utiliser le plus judicieusement possible vos nouveaux coupons de textiles, donnez la préférence aux articles de qualité qui font notre renommée depuis plus de 90 ans.

MAGASINS

GEROUDET

SION

Rue de Lausanne

Tél. 2.10.28

ETOILE

Ce soir lundi et mardi

RETOUR A LA VIE

(Le roman d'un médecin)

Une femme a tué ! Injustement condamné, un homme sort de prison... alors éclate un poignant conflit.

Mad. Dupuis

PROFESSEUR
Diplôme supérieur d'enseignement

a repris ses leçons de
Piano Solfège

PERDU

le 23 août, sur la route cantonale St-Maurice-Vernayaz, appareil de visée pour carabine (dioptré).

Charles Délez, Vernayaz.
Bonne récompense.

Abonnez-vous au «Confédéré»

POUR UN PRIX TRÈS RAISONNABLE, en utilisant votre marc frais, vous pourrez à nouveau, cette année, faire de la

PIQUETTE sans sucre

Pour cela, utilisez

la méthode et la formule éprouvées par l'expérience, les produits de choix judicieusement dosés, les ferments sélectionnés en pleine activité, de la

Pharmacie Nouvelle - Sion
René Rossier & René Bollier, tél. 2.18.64

Renseignements et expéditions par retour du courrier, avec mode de préparation, bien détaillé. Indiquer la quantité de marc frais disponible.

VIOLATION DU SECRET MILITAIRE

Deux condamnations capitales en Suisse

On communique officiellement que le tribunal de la VIIIe division a prononcé ces jugements :

1. Fourrier Zurcher Werner, 1916, employé de commerce à Zurich, est déclaré coupable de violation de secrets militaires et d'incitation à cette violation, d'avoir fait un service d'informations politiques et un service d'informations contre des Etats étrangers.

Il est condamné à mort par fusillade.

2. Fourrier Feer Jacob-Joseph, 1918, employé de commerce à Ballswil, est déclaré coupable de violations réitérées de secrets militaires.

Il est condamné à mort par fusillade.

3. Fritz Adolf, 1909, étranger, commerçant à Zurich, est déclaré coupable de violation de secrets militaires et d'incitation à la violation, d'avoir fait un service d'informations politiques et militaires et un service d'informations contre des Etats étrangers.

Il est condamné à la réclusion à vie.

4. Pour des motifs à peu près semblables, le caporal Ernest Walter-Leo, 1918, opérateur de cinéma à Zurich, est condamné à 15 ans de réclusion, à la dégradation, à l'exclusion de l'armée et à la privation des droits civiques pendant dix ans après accomplissement de la peine principale.

5. Pour violation de secret militaire, incitation à la violation, pour avoir fait un service d'informations politiques et militaires, pour désobéissance, négligence, le Tribunal proclame les peines suivantes :

Munster, née Noovdnik, Margaritha-Rosa-

Johanna, 1917, ménagère, encaisseuse à Zurich, est condamnée à 15 ans de réclusion, à 10 ans de privation des droits civiques après l'accomplissement de la peine principale.

6. Lt. Merk Max, 1910, commerçant à Zurich, est condamné à 8 ans de réclusion, à la dégradation, à l'exclusion de l'armée, à 10 années de privation des droits civiques après l'accomplissement de la peine principale.

7. Le canonnier Bucher Rudolf-Jakob, 1919, employé de commerce à Lucerne, est condamné à 5 ans de réclusion, à l'exclusion de l'armée, à 5 ans de privation des droits civiques après l'accomplissement de la peine principale.

8. Le radio télégraphiste Vonlaufen Karl, né en 1920, ouvrier de fabrique, représentant à Lucerne, est condamné à 3 ans et demi de réclusion, à l'exclusion de l'armée, à 5 ans de privation des droits civiques après accomp. de la peine.

9. Le canonnier Herzog Gustave-Otto, 1919,

coiffeur à Lucerne, est condamné à 3 ans de réclusion, à l'exclusion de l'armée, à 5 ans de privation des droits civiques après accomplissement de la peine principale.

10. Le caporal Fuchs Adolf-Josef, 1919, restaurateur à Lucerne, est condamné à 18 mois de prison, à 3 ans de privation des droits civiques, après l'accomplissement de la peine principale.

11. Nuessli, née Schwarz Frida-Henriette, née en 1914, servante à Zurich, est condamnée à 18 mois de prison.

12. Gemignani Giovanni, 1911, étranger, commerçant à Zurich, est condamné à 1 an de prison et à l'exclusion du pays pour dix années.

Chute d'un avion militaire

Au cours d'un exercice de vol le 25 crt un avion militaire suisse est tombé près de Schupheim-Heiligbrenz. Le pilote, le Lt. Fritzsche Martin, 1920, étudiant en droit, de Zurich, a été tué.

N'attendez pas les derniers jours pour acheter vos billets !
tirage la semaine prochaine
Loterie Romande

1 GROS LOT DE FR. 50.000.—
 PLUS D'UN 1/2 MILLION DE LOTS

ouverture de saison
MODE ET CONFECTION



On embauche

Charpentiers-Menusiers

à fr. 2.— de l'heure. — **Manœuvres** depuis Fr. 1.50.

Se présenter à Prayon s. Orsières, Mines d'Anthracite S. A. O. Machoud.

Famille de 6 personnes habitant Zurich, **cherche** bonne

Cuisinière

Bons traitements. Entrée 15 octobre. Envoyer photos et certificats sous chiffres 710 à Publicitas, Martigny.

Jeune FILLE

propre et travailleuse, ayant un peu de service, **est demandée** dans un ménage soigné de 3 personnes.

Mme Marsens, Av. Ruchonnet 34, Lausanne.

A vendre belle et forte

JUMENT

de 6 ans. — S'adresser sous P 5810 S Publicitas, Sion.

Confiez toutes vos annonces à **"Publicitas"**



Un bon conseil vaut des coupons de savon

Autrefois, quand on n'avait pas besoin d'économiser le savon, on n'appréciait pas tant les bons conseils. Aujourd'hui, il en est autrement. Pour récurer les planchers, les escaliers, l'évier et les ustensiles de cuisine, quelle excellente chose qu'une bonne poudre à nettoyer! Krisit par exemple. A cause de sa finesse, Krisit convient à merveille pour se laver les mains quand elles sont très sales. Dites-le aussi à votre mari.

Krisit récurer et polit!
 — va aussi pour se laver les mains —

HENKEL & CIA S.A., BALE
 PERSIL · FEVA · HENCO · SIL · PER · KRISIT

KF269 a.

Viticulteurs, encaveurs

Améliorez vos vins avec les levures sélectionnées de l'Institut La Claire, à Peseux-Neuchâtel.

Maximum d'alcool et bouquet d'amélioration

Agence et dépôt : F. DELADÉY, courtier en vins, SION, tél. 2.11.23 — Envois par la poste et en bidons d'aluminium.

A VENDRE D'OCCASION

vitrages pour ateliers, hangars, etc.; en chêne, y compris fermentes et vitrerie, en bon état, dimensions :

- 2 pièces de 190 (hauteur) x 105 cm. largeur)
- 2 pièces de 190 " x 240 cm.
- 4 pièces de 199 " x 162 cm.

Adresser offres ou demander renseignements sous P 71601 V Publicitas VEVEY

HONNEUR AU TRAVAIL NATIONAL



Semaine Suisse
 17-31 OCTOBRE 1942

meubles simmen

TR. SIMMEN & CO. SA. LAUSANNE 47 RUE DE BOURG



Le meuble Simmen s'impose par la distinction de sa forme et la qualité de son exécution.

LA QUALITÉ FAIT LE RENOM DE LA MARQUE SIMMEN